

DÉCISION 234 / 2026



RELATIVE AU FERRAILLAGE DE 2 BUS STANDARDS ET DE 2 BUS ARTICULÉS

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026 par laquelle le Conseil métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 17 avril 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Philippe MANZANO dans le domaine « Mobilité et transports »,

VU la demande formulée par la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) Transports de l'Euro-métropole de Metz (TEM) le 30 avril 2026 de procéder au ferrailage de 2 bus standards et de 2 bus articulés, et dont les caractéristiques sont listées ci-dessous :

Numéro de parc	Marque	Modèle	Catégorie	Date de mise en circulation	Age	Immatriculation
0707	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	29/01/2007	19,3	467 BRE 57
0708	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	29/01/2007	19,3	471 BRE 57
0853	VOLVO	ARTICULE 7700	BUS ARTICULE	29/12/2008	17,3	873 CAY 57
0855	VOLVO	ARTICULE 7700	BUS ARTICULE	29/12/2008	17,3	886 CAY 57

VU l'état de ces 4 véhicules qui sont hors-service et dont les coûts de réparation ne peuvent se justifier pour des véhicules de cet âge,

VU la proposition de reprise de ces véhicules appartenant à la Métropole par la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT en date du 17 février 2026,

CONSIDERANT que l'état des véhicules destinés au ferrailage, ne permettent plus d'être utilisés pour l'exploitation du service sur le réseau LE MET',

DECIDONS :

De faire procéder au ferrailage des **véhicules** ayant les caractéristiques suivantes :

- Un bus standard de marque IRISBUS et de type CITELIS LINE immatriculé 467 BRE 57 et mis en circulation le 29/01/2007.
- Un bus standard de marque IRISBUS et de type CITELIS LINE immatriculé 471 BRE 57 et mis en circulation le 29/01/2007.
- Un bus articulé de marque VOLVO et de type ARTICULE 7700 immatriculé 873 CAY 57 et mis en circulation le 29/12/2008.
- Un bus articulé de marque VOLVO et de type ARTICULE 7700 immatriculé 886 CAY 57 et mis en circulation le 29/12/2008.

- De vendre lesdits véhicules pour ferrailage, à la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (3 Rue Quety 57420 Cheminot), pour un montant de 60€ la tonne (pour les bus standards) et 50€ la tonne (pour les bus articulés) au départ du dépôt TEM par plateau et avec roues.
- Le paiement afférent à ces véhicules fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes de l'EURO-METROPOLE DE METZ auprès de la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT dont le montant sera calculé sur le poids total des véhicules ferrailés (sur la base d'un ticket de pesée).
- Un certificat de destruction des véhicules sera remis à l'Euro-Métropole de Metz par la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT.

Fait à Metz, le 01/06/2026

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué



Philippe MANZANO
Maire de Mécleuves

De : Hervé BOULEY <herve.bouley@lemetz.fr>

Envoyé : jeudi 30 avril 2026 11:30

À : THIRY OLCHOWY Delphine <dthiry@eurometropolemetz.eu>

Cc : MASSING Frédéric <fmassing@eurometropolemetz.eu>; ANSELME Thomas <tanselme@eurometropolemetz.eu>; Augustin de HILLERIN <augustin.dehillerin@lemetz.fr>; GERALDES Kevin <kgeraldes@eurometropolemetz.eu>

Objet : RE: SEMOP TEM - Devis pour ferrailage véhicule suite

Bonjour Delphine,

Nous avons 4 véhicules de plus immobilisés pour des raisons techniques qui ne justifient pas l'engagement de réparation lourde.

Le devis qui s'appliquera est celui en PJ.

Si vous êtes d'accord, je vous fais passer les documents pour signature,

N°Parc	Immatriculation	Etat	Catégorie	Marque	Modèle	Date MEC	Age
0707	467 BRE 57	Circuit d'air défilant. Fuite d'air et pannes régulières	BUS STANDARD	IRISBUS	CITELIS LINE	29/01/2007	19,3
0708	471 BRE 57	Panne électrique sur calculateur non résolu par Iveco. Obsolescence	BUS STANDARD	IRISBUS	CITELIS LINE	29/01/2007	19,3
0853	873 CAY 57	Joint de culasse HS	BUS ARTICULE	VOLVO	ARTICULE 7700	29/12/2008	17,3
0855	886 CAY 57	Panne suspension + fuites huile culasse et cloche moteur	BUS ARTICULE	VOLVO	ARTICULE 7700	29/12/2008	17,3

Par ailleurs, je souhaitais obtenir votre accord pour prélever des pièces avant ferrailage :

- Une association souhaiterait récupérer quelques pièces sur les Citelis (07xx) et les Agora (05xx) le moment venu. Contrairement aux véhicules, il n'y a pas de démarches à faire auprès de l'ANTS.
- Sur les Citaro de 2008 (quand ils sortiront), nous pourrions également prélever 2 ensembles moteurs/boite pour en faire don au lycée Gustave Eiffel de Talange

ESKA CHEMINOT

Adresse Importée

3 rue Quety

57420 Cheminot

Tél : 06.70.43.71.78 | Email : Dominique.barafani@derichebourg.com

Destinataire **EUROMÉTROPOLE DE METZ**

À l'attention de **M. Berraud**

Date **17/02/2026** PAGE 1 / 1

Objet **OFFRE DE PRIX CHANTIER EUROMÉTROPOLE DE METZ 30 BUS**

Monsieur,

Pour donner suite à notre entretien, je vous prie de trouver ci-après notre meilleure offre pour :

QUALITÉS DE MATIÈRES	INDEXATION	DATE VALEUR	PRIX ACHAT (€/T)
BUS STANDARD	-	févr-26	60,00 €
BUS ARTICULÉS	-	févr-26	50,00 €
MIDIBUS	-	févr-26	85,00 €

CONDITIONS GÉNÉRALES

« Ferrailage avec roues et transport par plateau »

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.